

REALITES MAITRISE D'OUVRAGE

Société par Actions Simplifiée au capital de 14.439.500 euros
Siège social : 1 impasse Claude Nougaro – CS 10333 – 44803 SAINT HERBLAIN Cedex
480 772 326 RCS NANTES
(ci-après « la Société »)

**Extrait - PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2025**

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq.

La société **REALITES**, Société Anonyme au capital de 31 278 654,29 euros, dont le siège social est sis 1 Impasse Claude Nougaro – CS 10333 – 44803 SAINT HERBLAIN Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 451 251 623, Représentée par son Directeur Générale Délégué, Monsieur Thomas LIERMAN

En sa qualité d'Associée Unique de la société REALITES MAITRISE D'OUVRAGE, propriétaire de 144 395 actions d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune représentant 100% du capital social et des droits de vote de la Société REALITES MAITRISE D'OUVRAGE,

Ce jour en application des statuts de la Société,

I - A pris les décisions suivantes :

- Révocation de Monsieur Thomas LIERMAN de ses fonctions de Directeur Général de la Société ;
- (...) ;
- (...) ;
- (...) ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique,

Décide de révoquer, **à compter du 30 septembre 2025 à 23h59**, Monsieur Thomas LIERMAN de son mandat de Directeur Général de la Société.
(...)

DEUXIEME DECISION

(...)

TROISIEME DECISION

(...)

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné dans le registre de ses décisions.

pour REALITES, Associée unique
Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT - Président

Signé par :

D9D2DD4293C84A5...